

Avis public



Bécancour

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (2026-2027-2028)

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le programme triennal d'immobilisations des années 2026, 2027 et 2028 sera adopté par le conseil municipal, lors de la séance extraordinaire du mercredi 17 décembre 2025 à 19 h, tenue à la salle du Conseil, à l'hôtel de ville situé au 1295 avenue Nicolas-Perrot à Bécancour.

Les délibérations du Conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le programme triennal d'immobilisations.

Ville de Bécancour, le 3 décembre 2025.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville

Ville de Bécancour

1295, avenue Nicolas-Perrot, Bécancour (Québec) G9H 1A1 | T. : 819 294-6500 | F. : 819 294-6535
info@ville.becancour.qc.ca | becancour.net